

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars, convocation du Conseil Municipal de Chancelade, pour la tenue de la session ordinaire de mars qui aura lieu le vingt-quatre mars deux mille vingt-deux.

Le Maire,

SÉANCE DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée le dix-huit mars deux mille vingt-deux par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. SERRE, M. LAGOUTTE, Mme CHRIST, M. RIVOT, M. COUDASSOT-BERDUCOU, Mme MOULHARAT, Mme VANDENBERGHE, Mme LAUQUÈRE, M. ANDRÉ É., M. LAPEYRONNIE, M. MARCHIVE, M. THOUVENIN de VILLARET, M. PUGNET, M. DUPEYRAT, Mme BAYET, M. GADY.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme RENAUD (pouvoir à M. LAGOUTTE), M. KUYE (pouvoir à M. THOUVENIN de VILLARET), Mme FAURE (pouvoir à Mme CHRIST), Mme DAUDOU-ESPOSITO, M. ANDRÉ J. (pouvoir à M. ANDRÉ É.), Mme TOULLIER (pouvoir à Mme LAUQUÈRE), Mme CUCCURU-RIVOT (pouvoir à M. RIVOT), M. RENO (pouvoir à M. COUDASSOT-BERDUCOU), Mme CASADO-BARBA (pouvoir à M. GADY), Mme CALEIX (pouvoir à M. DUPEYRAT).

ABSENTS : Néant.

Madame Denise LAUQUÈRE est élue secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du compte rendu de séance du 8 mars 2022,**
- 2. Débat d'Orientations Budgétaires 2022,**
- 3. Habitat - Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : Attribution de subvention,**
- 4. Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C),**
- 5. Motion du Conseil Municipal : Pour une éthique de la paix,**
- 6. Questions et communications diverses.**

Point 1 : Adoption du compte rendu de séance du 8 mars 2022

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le compte rendu de réunion du Conseil Municipal en date du 8 mars 2022.

Celui-ci n'ayant donné lieu à aucune observation de l'Assemblée, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte rendu de séance du 8 mars 2022.

Point 2 : Débat d'Orientations Budgétaires 2022

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Dans les deux mois précédant le vote du Budget, un Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune est, chaque année, inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir.

Ce débat doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif, voire au-delà pour certains programmes importants.

C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur la capacité de financement.

Le document joint en annexe est le document officiel qui doit être transmis à la Préfecture dans le cadre du contrôle de légalité.

Monsieur Fabrice PUGNET souhaite faire part à l'Assemblée d'une interrogation technique en lien avec les propos préliminaires de Monsieur le Maire. En effet, il indiquait que depuis 1982 les différentes municipalités n'avaient jamais revalorisées les bases fiscales. Monsieur Fabrice PUGNET s'interroge alors quant aux modalités techniques permettant de revaloriser ces bases : « Quelles méthodes seront déclinées afin de procéder à cette revalorisation ? Qui décide ? Comment nous, élus, pouvons-nous techniquement faire évoluer ces bases ? ». En filigrane, il s'étonne que cela soit possible. Il rappelle que les bases d'imposition de Chancelade sont anciennes (années 1970) et qu'à l'époque, la commune était rurale et qu'en conséquence les bases étaient en lien avec cet état de fait. Il convient qu'aujourd'hui, la réalité de notre commune n'est plus la même et que nous sommes devenus une commune péri-urbaine, voire urbaine par certains aspects.

Monsieur le Directeur Général des Services en réponse lui indique que la revalorisation des bases sera soumise à la commission communale des impôts locaux. Il ajoute que les dépenses de la commune seront passées au tamis notamment pour ce qui concerne les constructions non ou mal déclarées telles que les ruines réhabilitées en maisons d'habitation, les abris de jardin, les piscines etc. Il rappelle qu'à l'origine ce sont les services fiscaux, les services de l'État qui effectuaient ces revalorisations. Aujourd'hui avec la suppression de plus de 50 000 agents des services de l'État, la consigne qui a été donnée est de ne travailler que pour ce qui rapporte à l'État. Les services ne travaillent pas pour les communes, sauf si ces dernières en font la demande. Monsieur le Directeur Général des Services précise qu'il s'agit d'un travail qui va être mené par les élus, eux-mêmes, avec l'accompagnement des services fiscaux. Il rapporte que la collectivité a conscience que cette démarche puisse être perçue comme « intrusive », toutefois il est nécessaire de mettre en application cette règle de revalorisation des bases. Il indique que la collectivité sera accompagnée par des bureaux extérieurs spécialisés et par les services fiscaux afin d'éviter aux élus de rentrer dans cette démarche.

En outre, Monsieur Fabrice PUGNET informe l'assemblée que les adresses courriels professionnelles des élus (@chancelade.fr) ne sont pas effectives depuis la bascule vers Office 365. Il regrette, ainsi que Madame Carmen CASADO-BARBA, que la convocation à la commission des finances est été exclusivement envoyée sur les adresses courriels nominatives des élus. Il indique que cette erreur matérielle est une erreur dommageable.

Monsieur le Maire en réponse lui signifie prendre en considération cet embarras et précise que la collectivité fera en sorte que ce désagrément ne se renouvelle pas. Il ajoute avoir fait part de son étonnement quant à l'absence des membres de l'Opposition lors de l'ouverture de la commission municipale.

De plus, Monsieur Fabrice PUGNET sollicite la transmission du propos introductif (annexe n°1) énoncé par Monsieur le Maire en début de séance. Il indique vouloir apporter des réponses à certains éléments qui ont été exposés. Il demande que le document soit adressé dans les plus brefs délais à Monsieur Jean-Luc GADY – Porte-parole du groupe d'Opposition.

Monsieur le Maire lui précise que les membres du Conseil Municipal n'ont pas été destinataires de ce document et qu'il est convenu qu'à l'issue de la séance celui-ci leur soit adressé. Il reconnaît et souligne l'importance de la communication dudit document préliminaire.

Monsieur Jean-Luc GADY, pour le groupe d'Opposition souhaite prendre la parole. Il donne lecture de son intervention sur le débat d'orientations budgétaires dont teneur figure en annexe n°2 du présent compte-rendu.

Monsieur le Maire précise avoir indiqué dans son intervention préliminaire qu'il souhaitait rester sur des faits, sur les chiffres et qu'il n'était pas intéressé par les instrumentalisation politiques. Toutefois, il ajoute avoir entendu ce qui a été exprimé par le groupe d'Opposition. En outre, Monsieur le Maire souhaite revenir sur la promesse énoncée par son groupe politique lors de la campagne électorale de 2020 : « Nous avons travaillé sur ce sujet à partir des chiffres du rapport d'audit de 2014. Monsieur Jean-Luc GADY, comme vous l'avez fait remarquer au début de notre mandat, nous n'avons pas l'expérience ce qui fait que nous nous disions que ce qui est écrit est ce qui est vrai. Or, lorsque notre équipe a commencé à travailler véritablement et a commencé à soulever les vrais tapis, nous avons commencé à apercevoir de la poussière. Nous n'allons pas faire de procès d'intention car cela n'est pas constructif ». Monsieur le Maire souligne qu'un cadre a été posé et qu'en tant que municipalité, élue en 2020, nous en prenons acte et assumons pleinement ces choix. Il ajoute : « La politique c'est faire des choix. Nous faisons des constats de faits, il faut expliquer ce choix aux administrés. Nous avons simplement continué la dynamique déjà engagée par le passé en ne voulant pas ponctionner davantage que 1,65% des impôts. Nous avons certes temporisé mais nous ne pouvons pas continuer ainsi ».

Monsieur Fabrice PUGNET intervient et remémore que « le choix » de 2021 d'une faible augmentation des taux est exclusivement liée au caractère insincère et illégal du budget soumis au vote et non à un choix politique raisonné. En effet, lors de la commission des finances préparatoire au vote du budget, « le choix » du taux était à 12% et qu'il n'y avait aucune raison de le diminuer au regard des orientations budgétaires de l'époque. C'est le jour de la réception de la synthèse que le groupe d'Opposition a constaté une forte baisse des taux, à savoir 1,45% pour la TFPB et 3,21% pour la TFPNB. Entre temps, par une mauvaise interprétation du cadre réglementaire, la Majorité avait « oublié » 253 000€ au budget, d'où son déséquilibre et son caractère insincère. Lors du vote du budget, l'Opposition avait alerté la Majorité ainsi que l'administration de cette erreur. Elle ne fut pas entendue. En suivant, il a donc fallu à l'Assemblée voter un nouveau budget à l'équilibre, et plutôt que d'appliquer le taux initial prévu (12%) le groupe de la Majorité a décidé de diminuer fortement les dépenses. Voilà les raisons des taux de 1,45% et 3,21%. « Ne pas vouloir ponctionner davantage » nos concitoyens n'était pas « le choix » initial.

Monsieur le Maire rappelle qu'une rencontre a été organisée avec Monsieur le Préfet du fait qu'il considérait que les comptes étaient insincères. Il souligne qu'à la suite de cela, un Conseil Municipal exceptionnel s'était tenu afin de rétablir la situation financière. Monsieur le Maire remercie l'Assemblée pour le travail commun qui a été réalisé et indique vouloir continuer sur cette même dynamique.

Madame Sabrina MOULHARAT demande quand est-ce que le Centre Culturel pourra être entièrement exploité par les associations et pour la programmation culturelle afin de permettre à la commune de générer des recettes.

Monsieur le Maire la remercie et précise que des réunions de chantiers sont programmées tous les vendredis au Centre Culturel avec la participation de Monsieur Jean-Luc GADY. Il indique que les travaux de rénovation devraient être achevés fin avril début mai au plus tard. Monsieur le Maire ajoute que l'inauguration officielle du Centre Culturel devrait avoir lieu durant le mois d'octobre 2022.

Il précise également que les postes culture et communication ont été révisés dans le cadre de la préparation budgétaire. Il est convenu la mise en application d'une diminution de 30 à 40% pour le budget culture et de 30% pour le budget communication. En effet, la programmation culturelle et le budget qui était affecté jusqu'à la fin de l'année dernière a été très sérieusement remis en cause. Monsieur le Maire souligne le fait que les administrés sont certes sensibles à la culture mais que l'état de la voirie l'est d'autant plus pour eux. Il a été demandé une coupe sombre importante sur la programmation culturelle. Il ajoute que certaines propositions n'ont pas été exploitées. Il précise que la commune a des pistes pour animer le Centre Culturel au-delà de certains spectacles.

Concernant la Maison MARQUET, Monsieur le Maire souligne que de gros efforts financiers ont été mis en place durant l'année 2021 et indique qu'il n'est pas prévu de poursuivre de nouveaux travaux d'aménagement durant cette année 2022.

Monsieur Emmanuel DUPEYRAT intervient et indique être nécessaire de prendre le temps sur la manne financière du Centre Culturel. Il rappelle que les charges financières (chauffage, climatisation etc.) ont fortement augmenté. Il prend pour exemple le coût du fonctionnement du chauffage en plein hiver dont il le coût de la location pourrait être déduit afin de pallier à cette charge supplémentaire. Concernant les travaux en régie, il interpelle le Directeur Général des Services en soulignant le fait que l'enlèvement des fauteuils nécessite aux Services Techniques une journée de travail et une seconde journée pour l'installation de ces derniers. Il propose de déduire cette dépense à la location de la salle pour les entités extérieures. Il souligne qu'il n'y a pas de recette miracle : « Si nous regardons dans le détail il s'agit plus d'une pompe à fric qu'un paquebot que l'on fait tourner ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

PREND ACTE de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2022,

DIT que le Rapport d'Orientations Budgétaires sera joint en annexe de la présente délibération.

Point 3 : Habitat - Opération programmée d'amélioration de l'habitat et renouvellement urbain Amélia 2 : Attribution de subvention

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Dans le cadre du programme en faveur de la réhabilitation du parc de logements anciens, la commune de Chancelade accompagne activement ce dispositif pour répondre aux objectifs du Programme Local de l'Habitat communautaire mais également à la stratégie communale d'amélioration des logements anciens et du cadre de vie (délibération du Conseil Municipal du 4 juillet 2018 approuvant la mise en œuvre du Programme Amélia 2 en matière d'habitat et fixant les taux de subvention de la commune).

Dans ce cadre, elle abonde les subventions de l'ANAH tant en faveur des propriétaires bailleurs faisant le libre choix de conventionner leur logement que des propriétaires occupants à revenus modestes et très modestes, conformément aux critères de l'ANAH (éligibilité, plafonds de travaux, etc.).

Suite à la commission Amélia 2 en date du 12 janvier 2022, il est proposé au Conseil Municipal, d'accorder une aide de **617,00€** à **Monsieur MARSALET Maurice** pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement sis 41 Rue Edouard Manet, 24 650 CHANCELADE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés,

ACCORDE une aide de **617,00€** à **Monsieur MARSALET Maurice** pour la réalisation d'un programme de travaux sur un logement sis 41 Rue Edouard Manet, 24 650 CHANCELADE,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions financières d'engagement des subventions ainsi que tous les documents se rapportant à cette opération et à sa mise en œuvre.

Point 4 : Renouvellement d'un contrat dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (P.E.C)

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objectif l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du Parcours Emploi Compétences repose sur le triptyque emploi - formation - accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne notamment les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'État à hauteur de 30% pour la Dordogne sur la base d'un contrat de 30 heures hebdomadaire.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat signé en date du 30 septembre 2021 arrive à terme au 31 mars 2022.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétences au "Pôle secrétariat" dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Coordination et suivi de l'action des élus, accompagnement administratif et technique des dossiers menés par les élus, lien entre la Direction Générale des Services, les agents de la collectivité et les élus.
- Durée du contrat : 6 mois.
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures.

Monsieur Fabrice PUGNET rappelle que dans le cadre de ce contrat aidé, il est convenu qu'un tutorat soit mis en place afin d'assurer le suivi de l'agent dans son parcours d'insertion professionnel. Il mentionne également que Madame Valérie DUPEYRAT, ancienne 1^{ère} Adjointe au Maire était en charge de cette mission. Il interroge Monsieur le Maire sur les mesures d'accompagnement dont bénéficiera cet agent suite à cette démission.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Fabrice PUGNET d'avoir soulevé cette question. Il précise que cet agent travaille actuellement en collaboration avec le Directeur Général des Services et que son recrutement est une hypothèse qui sera débattue au sein du Conseil Municipal. Monsieur le Maire ajoute que si cet agent a la possibilité d'intégrer une institution cela sera également une bonne nouvelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés,

DECIDE de renouveler le contrat Parcours Emploi Compétences au "Pôle secrétariat" pour une durée de 6 mois,

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Point 5 : Motion du Conseil Municipal : Pour une éthique de la paix

Rapporteur : Monsieur Pascal SERRE

Le Conseil Municipal de Chancelade, conscient et soucieux des contraintes économiques et sociales de la mise en œuvre des restrictions de commerce avec la Fédération de Russie estime que la paix entre les peuples est un préalable irrévocable au progrès de l'humanité.

Le Conseil Municipal de Chancelade, exprime sa solidarité au peuple ukrainien, mais aussi au peuple russe engagé dans une guerre qu'il n'a vraisemblablement pas souhaité.

Le Conseil Municipal de Chancelade, dans une économie mondialisée, estime que les acteurs économiques ont un rôle majeur dans la résolution de la guerre en Ukraine.

L'UNESCO estime que la paix « doit être établie, pour ne pas être vouée à l'échec, sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

L'éthique morale de nos sociétés, donc de leurs entreprises, doit ainsi entretenir la paix et se refuser à soutenir toute action contraire.

CONSIDÉRANT ses bases, le Conseil Municipal, demande au Groupe LEROY-MERLIN Périgueux-Chancelade de prendre des mesures conformes au rétablissement d'une paix durable en Ukraine.

Questions et communications diverses



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15





DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

ASSUMER L'HÉRITAGE

et CONSTRUIRE UN FUTUR

Réflexions préliminaires

La nouvelle municipalité arrivée fin mai 2020 a du prendre en compte le budget 2020 préparé par l'ancienne municipalité.

La nouvelle municipalité a pris connaissance en juin 2020 de l'audit réalisé par *Ressources consultants finances* pour la mandature 2014-2020 ; restées confidentielles, les conclusions recommandaient une hausse de la fiscalité de + 25 %.

Le choix de la municipalité de l'époque a été de limiter la hausse à 6 %.

**Pour Ressources Consultant Finances, on peut raisonnablement estimé la perte,
pour l'exercice 2022, à un montant de :
150 000 €.**

L'audit réalisé en octobre 2020 a mis en avant que, depuis 1982, les différentes municipalités n'avaient jamais revalorisé les bases fiscales d'imposition.

Ceci a amené un affaiblissement des ressources indispensables tant au bon fonctionnement des services qu'aux investissements.

**Pour le Trésor Public, on peut raisonnablement estimé la perte,
pour l'exercice 2022, à un montant de :
100 000 €.**

**En ne suivant pas les préconisations de Ressources
Consultants Finances et du Trésor Public,
la perte cumulée de ressources pour
la Ville de Chancelade est de :**

250 000 €

Les mesures d'accompagnement et leurs incidences entre 2014 et 2021

En termes de fonctionnement, pour compenser la carence de ressources, l'ancienne municipalité a bloqué la masse salariale avec pour conséquence une **dégradation du climat social**, mais aussi n'a pas procédé au renouvellement des moyens nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux, ce qui a entraîné une **dégradation des actions en faveur des chanceladaises et des chanceladais**.

En termes d'investissements, la municipalité a engagé la réhabilitation du centre culturel avec un budget initial de 850 000 € en 2017 qui a été porté à 1,1 million d'€ en 2020 **au détriment d'autres investissements**, notamment en matière de voirie et de services aux chanceladaises et chanceladais.

En conclusion :

Ces choix et leurs résultats doivent être assumés, tant par la municipalité en place entre 2014 et 2020, que par la nouvelle municipalité installée en 2020.

C'est pourquoi, dès son entrée en fonction, la nouvelle municipalité a commandé un nouvel audit auprès du même cabinet : *Ressources Consultants Finances*.

Les recommandations ont été remises en février 2022.

Celles-ci intégraient le retard et une partie du programme municipal.

Le cabinet *Ressources Consultants Finances* confirmait aussi sa forte recommandation d'augmentation de la fiscalité :

- Cette fois de 20 %, ramené après arbitrage à 12 %.

La nouvelle municipalité a toutefois décidé de procéder qu'à une augmentation de 1,65 %.

Ce taux n'assurant que l'inflation constatée.

En 2022, le cabinet *Ressources Consultants Finances* qui assure désormais le suivi des comptes et du budget a rappelé ses alertes sur la dégradation constatée en 2014 et confirmée sur les 7 années suivantes.

De plus, en 2022, il nous faut prendre en compte :

- La suppression de la Taxe d'habitation (20 000 €) ;
- Denouveaux prélèvements dus au titre de l'intercommunalité (20 000 €) ;
- La pénalité au titre de la Loi SRU (25 000 €) ;
- La hausse de 40 % du coût de l'énergie annoncée par le SDE 24 (70 000 €) ;
- La régularisation règlementaire des statuts et rémunérations des agents (50 000 €) ;

Soit un total de charges supplémentaires de : 185 000 €.

La municipalité a demandé à l'administration générale un plan réaliste d'économies et un nouveau déploiement dans le temps des investissements initialement prévus.

Les conclusions ne permettent pas de compenser raisonnablement le manque structurel de ressources fiscales nécessaires à un budget cohérent tenant compte des besoins et des anticipations à moyen terme.

Il a été demandé en parallèle de mettre en œuvre la requalification des bases fiscales communales avec effet sur l'exercice 2023.

La dynamique de paupérisation constatée dès 2014 n'ayant pas été prise en compte, ses effets pourtant annoncés pas anticipés, l'actuelle municipalité doit affirmer ses responsabilités et affronter une hausse du seul levier existant, à savoir la taxe foncière.

C'est dans ce contexte, et en l'état, que se présente le débat d'orientations budgétaires de l'exercice 2022.

Pascal SERRE
Jeudi 24 mars 2022

Introduction fournie par M. Jean-Luc GADY, porte-parole du Groupe d'Opposition à l'attention du Conseil Municipal

Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) - Rapport 2022 (ROB)

Le Débat d'Orientation Budgétaire, exercice préalable au vote du budget primitif, est un moment important dans le cycle budgétaire. Il permet d'organiser une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités, notamment d'investissement, et les évolutions de la situation financière de notre ville.

La réalisation d'un budget municipal est un exercice d'équilibriste. Il faut respecter les trajectoires des lois de programmation des finances publiques, maîtriser l'endettement. Tout en assurant les missions de services publics et en réalisant les investissements d'avenir qui assureront le développement de la ville, voilà la teneur du débat sur les orientations budgétaires.

1^{ère} PARTIE : LE CONTEXTE GÉNÉRAL DU BUDGET

Nous avons en mains un document qui reprends, une analyse nationale et internationale d'avant le 24 février 2022 et qui affirme notamment que l'inflation « *reste relativement faible dans de nombreuses ... économies avancées, notamment en Europe* » (page 3) et « *même si le PIB mondial a reculé de 3,4% l'an dernier, on observe que le rebond économique est important en 2021. Ce haut niveau d'activité devrait se poursuivre en 2022* » (page 5) n'est plus d'actualité, la prévision d'évolution du PIB a été revue à la baisse et une inflation à 3,3% en France, due essentiellement à la hausse de l'énergie.

Notons que les consommateurs et entreprises vont être aidés sur l'énergie, **pas les collectivités**.

Il est affirmé (page 4) « *Sous l'effet de la reprise économique et de la baisse du déficit public, le taux d'endettement passerait à 114% du PIB en 2022, contre 115,6% en 2021. Ce chiffre s'explique en particulier par la fin progressive des dispositifs d'urgence pour répondre à la crise* ». N'est pas pris en compte « le plan résilience » qui va impacter inévitablement les comptes publics.

Il est indiqué (page 10) « **Les règles de l'équilibre budgétaire ...** La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement ».

Nous allons voir plus loin, que la maîtrise du budget de fonctionnement et un élément essentiel afin de dégager des marges de manœuvres.

2^{ème} PARTIE : RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE

L'an dernier dans le même exercice, nous vous alertions sur votre non maîtrise des dépenses de fonctionnement ajouté à une sous-estimation de la baisse continue des attributions de compensation et de dotations, même la taxe locale sur la publicité extérieure a baissée en 2021.

Vous semblez découvrir que les bases fiscales de Chancelade sont inférieures à la moyenne, nous n'avons eu de cesse de vous le répéter, là aussi vous ne nous avez pas entendu.

Les **dépenses de fonctionnement augmentent de près de 200 000€, 118 000€** d'augmentation de charges de personnel et **89 000€** de charges à caractère général.

Vous tentez d'expliquer ces dérives par une augmentation de certains postes de dépenses :

- La consommation en énergie et électricité. « *Oui, c'est indéniable* ».
- La location de voitures de livraison des repas à domicile. « *Non, il y a une ligne budgétaire pour dépense imprévue* ».
- L'entretien de voiries, les fournitures de voirie et matériel roulant. « *Non, il y a une programmation, il faut s'y tenir. Si cela n'est pas possible, il y a une ligne budgétaire pour dépense imprévue* ».
- La formation : 2 190€. « *Non, c'est 1% de la hausse du budget de fonctionnement* ».
- Les publications : 12 038€ (information municipale). « *Non, ce coût devait être pris en charge par la publicité* ».

+ **118 000€** d'augmentation de charges de personnel soit **5,7%**.

+ **89 000€** de charges à caractère général.

« Les charges de gestion courante (chapitre 65) sont constituées des subventions versées aux associations au CCAS (34 181€ - 20 000€).

Des contributions de compensation de charges territoriales (urbanisme, SDE24, ATD24...) (72 454 €),

Des indemnités des élus et frais de missions (125 618€) ».

Les seuls postes budgétaires qui baissent et celui qui s'adresse au vivre ensemble, les associations, et celui qui s'adresse à nos concitoyens les plus en souffrances, le CCAS.

L'an dernier nous disions : « *L'autofinancement reste dans la dynamique du précédent mandat* ». Cette année avec un autofinancement en très forte baisse, il impacte nos marges de manœuvres.

Vous n'avez toujours pas intégré la réalité de la gestion d'une commune, qui ne peut s'improviser. Trivialement nous pourrions dire, 2021 a été open-bar.

L'évolution de notre capacité de désendettement, représente le nombre d'années que mettrait la collectivité à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet :

- En 2019, nous étions à 6 ans.
- En 2020, nous étions à 13 ans.
- En 2021, nous sommes à 17 ans.

Le seuil d'alerte, par les services de l'État, est fixé à 12 ans. Nous aurions dû être sous tutelle depuis l'an dernier, avec circonstance aggravante, un vote du budget non équilibré, un acte répréhensible.

La section investissement :

Comme l'an dernier, la « *Dépense d'équipement par habitant* » a **baissée en 2021 pour se situer à 165€** la moyenne nationale et de **305€** pour une équipe affirmant en campagne, faire plus pour les chanceladais le constat est dur pour l'action de notre exécutif.

3^{ème} PARTIE : STRATÉGIE FINANCIÈRE ET ORIENTATIONS

Il y a beaucoup de belles phrases et plein de bonnes intentions, mais celles-ci se heurte à la réalité de votre gestion. Vos errements quant à poursuivre les actions engagées notamment en matière de logement social cette année nous allons être financièrement pénalisés, alors que cela n'était jamais arrivé.

La maîtrise de la masse salariale, il serait temps, mais les élections présidentielles sont dans moins d'un mois, nous avons, comme vous entendu un candidat proposé la revalorisation du point d'indice de la Fonction Publique, quelle maîtrise allez-vous avoir ?

Vos cinq grands enjeux :

1) Développement durable, transition écologique et solidaire

- Le projet de plan vélo, permettant de structurer des voies de circulation douce. « *Il y a un plan de mobilité douce existant depuis 2020, à ce jour pas un chantier concret n'a vu le jour* ».
- Le développement d'actions de sensibilisation au tri. « *La Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a délégué cette compétence au SMD3, pas à la Mairie de Chancelade* ».
- Le développement de méthodes de gestion douce des espaces verts, « *Il vous suffit de poursuivre les actions engagées notamment en matière de gestion différencié des espaces verts préconisé par la FREDON* ».

2) Transformation numérique

Il n'est fait état que de la relation Mairie / habitants, la précarité numérique appelée aussi illettrisme est une réalité vécue par nombre de nos concitoyens, **rien** envers cette population en rupture dans toutes démarches du quotidien.

3) Participation citoyenne

Vous proposez une « Charte citoyenne » Monsieur SERRE, vous devriez être le premier à la signer et à l'appliquer.

4) Harmonisation des services aux usagers et guichet familles

Une administration modernisée encourageant l'innovation et l'efficacité.
À moyen constant cela pourrait être possible, mais il va vous falloir revoir à la baisse vos ambitions au vue de l'état de nos finances.

5) Le programme d'action pour l'année 2022

Les restes à réaliser sont, globalement d'un niveau élevé, outre le Centre Culturel dont le chantier est programmé sur plusieurs exercices, la voirie est incompréhensible, nous avons mis en œuvre l'accord cadre de marché de voirie afin d'être plus réactif et lancer les appels d'offre au printemps où les prix du marché sont les plus bas, pour une réalisation à l'automne.

Le Centre Culturel, vous avez injustement reproché la dérive financière de la 1^{ère} tranche, nous allons analyser dans le détail, à la fin du chantier, le coût de la 2^{nde} tranche.

La fuite en avant et la non maîtrise du budget de fonctionnement plombe l'équilibre budgétaire. Votre seul moyen d'action que vous nous proposez est d'augmenter les impôts payé par les chanceladais propriétaires à **+ 14,8%**, soit **200€ par an**.

Les 300 000€ d'emprunt servent essentiellement à régler l'investissement du quotidien et pas pour un quelconque projet structurant.

Nos concitoyens sont depuis plusieurs années étranglés financièrement, leur pouvoir d'achat réduit à peau de chagrin. « *Est-il bien judicieux de leur rajouter une pression fiscale supplémentaire en cette période particulièrement difficile ?* ».

Pour être en accord avec la « Charte citoyenne », pourquoi ne pas poser la question aux chanceladais ?
« Sont-ils prêts, oui ou non, à une hausse de vos impôts pour soutenir la politique que vous avez choisi de mener ? ».

L'an dernier je vous disais :

« Je finirai juste en rappelant à chacun de vous autour de la table que vous avez mené campagne avec la promesse de ne pas augmenter la fiscalité.

En cette période si compliquée, dans laquelle nous aspirons tous à un climat plus serein et apaisé, ne rajoutez pas de la défiance chez les chanceladais qui auraient tout bonnement raison en disant : que vous les avez « trompés avec cette hausse de la fiscalité », et que les politiques au pouvoir sont tous pareils « les carottes en campagne, le bâton une fois élus ».

Cette affirmation est toujours d'actualité.